

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **4 juillet 2011**

Décision n° **B-2011-2480**

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Soutien au développement du bureau OMS de Lyon - Approbation d'une convention de partenariat 2011-2013

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 juin 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 5 juillet 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi.

Absents excusés : MM. Bret, Reppelin (pouvoir à M. Bouju), Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à M. Brachet), Daclin, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), MM. Arrue, Barge, Mmes Dognin-Sauze (pouvoir à M. Bernard R.), Gelas, Peytavin, M. Sangalli.

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Vesco, Julien-Laferrière, David G., Lebuhotel.

Bureau du 4 juillet 2011**Décision n° B-2011-2480**

objet : **Attribution d'une subvention en nature à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Soutien au développement du bureau OMS de Lyon - Approbation d'une convention de partenariat 2011-2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

Contexte et intérêt du soutien au Bureau OMS de Lyon

Par délibération n° 2011-2301, le conseil de Communauté du 27 juin 2011 a approuvé une nouvelle convention de partenariat entre l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Conseil régional Rhône-Alpes, le Conseil général du Rhône et la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2011-2013, permettant de soutenir le développement du Bureau de l'OMS à Lyon.

Les partenaires ont souhaité poursuivre leur soutien à l'OMS dans son installation à Lyon, afin d'accroître significativement la visibilité historique et l'attractivité internationale de l'agglomération lyonnaise sur les thématiques clefs liées au renforcement des capacités nationales de dépistage et de lutte contre les maladies émergentes ou à potentiel épidémique.

Le Bureau de l'OMS de Lyon, installé 58, rue Debourg à Lyon 7°, permet en effet de renforcer les collaborations scientifiques et économiques, ainsi que l'image de Lyon et de sa région, sur les thématiques santé-maladies infectieuses et actions internationales notamment au profit des pays sous-développés.

En application de cette convention de partenariat, il est proposé d'approuver la convention de subvention particulière en nature entre la Communauté urbaine de Lyon et l'OMS pour la période 2011-2013.

Le Bureau de l'OMS à Lyon : activités/bilan/programme d'actions*Les activités*

Le Bureau de l'OMS à Lyon relève de la sous-direction "sécurité sanitaire et environnement" de l'OMS de Genève et, plus particulièrement du département "coordination du réseau sanitaire international", dont l'activité est organisée autour de 3 spécialités :

- le renforcement de la surveillance des maladies infectieuses et de l'action au niveau des autorités nationales,
- le renforcement de la qualité et de la gestion dans les laboratoires,
- et, enfin, la surveillance des ports, des aéroports et des postes frontières.

La mission du Bureau lyonnais est de coordonner et d'appuyer les efforts de l'OMS au siège, dans les 6 bureaux régionaux et dans les bureaux des pays pour renforcer les systèmes nationaux de surveillance et d'action afin de permettre à tous les pays de détecter, d'évaluer, de notifier et de répondre aux événements pouvant constituer une urgence de santé publique de portée internationale (pandémies grippales, alertes nucléaires, etc.). Le Bureau OMS de Lyon joue donc un rôle de coordination technique sur le plan mondial.

Il s'est régulièrement développé au cours des 10 dernières années, passant d'un effectif de 4 à 30 membres permanents, administratifs et techniques.

Le bilan

Le bilan détaillé présenté par le Bureau de l'OMS de Lyon, sur les 5 dernières années de fonctionnement, décrit les activités du département des maladies infectieuses des équipes de Genève et Lyon.

Pour le Bureau de Lyon, on notera, plus particulièrement, les liens renforcés avec le territoire :

- à l'occasion de BioVision, pour lequel l'OMS s'est impliquée lors de l'édition 2009, en proposant une conférence préparatoire Urgences de santé publique en milieu urbain,
- avec la Fondation Mérieux pour la mise en place d'un enseignement en anglais sur le "Réseau Sanitaire International" : 40 inscrits pour la première session en 2010, 25 pays représentés, 15 jours de présence de membres de l'OMS. Des contacts ont été pris avec l'Université Lyon 1er pour pérenniser le partenariat sur cet événement pour 2012,
- auprès du comité scientifique de la Fondation scientifique Lyon sud-est dont l'OMS est désormais membre,
- le Bureau a en outre organisé une conférence conjointe avec la Caisse des dépôts et consignations sur les systèmes de qualité des laboratoires de santé en 2010.

Il est enfin à noter que la présence du Bureau de l'OMS de Lyon a été un argument fort et supplémentaire dans la labellisation, en juillet 2005, de Lyonbiopôle, pôle de compétitivité à vocation mondiale spécialisé sur la thématique "maladies infectieuses et vaccins", comme du projet d'Institut de recherche technologique (IRT) LyonBioTech en mai 2011.

Programme d'actions, objectifs

Pour la période 2011-2015, le Bureau de l'OMS de Lyon souhaite se renforcer sur le volet capacités nationales de détection et de réponse aux maladies épidémiques qu'elles soient d'origine naturelle, accidentelle ou délibérée". Cette mission s'articule autour des cinq programmes spécifiques, sachant que le Bureau de l'OMS de Lyon recherche, pour chaque programme, le développement de nouvelles collaborations aux niveaux local, régional et national. Les liens ainsi établis bénéficient à l'ensemble des partenaires et notamment aux institutions scientifiques et techniques impliquées dans l'agglomération lyonnaise.

Le partenariat OMS/Communauté urbaine de Lyon pour la période 2011-2013

Un nouvel accord de partenariat entre le gouvernement français et l'OMS relatif au Bureau de l'OMS de Lyon a été signé le 16 juin 2010. Cet accord bilatéral, d'une durée de 5 ans, renouvelable par tacite reconduction, est entré en vigueur le 2 août 2010.

Il constitue le cadre dans lequel s'inscrit la volonté des collectivités locales, conjointement engagées depuis 2005, de poursuivre leur action en faveur de l'OMS.

La convention de partenariat 2011-2013, approuvée le 27 juin dernier par le Conseil communautaire, précise les contributions annuelles de chaque partenaire et les conditions communes de suivi et d'évaluation des actions de l'OMS. Elle stipule également que les modalités particulières de versement des subventions et des participations en nature (convention d'occupation des locaux) font l'objet de conventions particulières entre chaque partenaire et l'OMS.

Pour rappel, les engagements des collectivités sont les suivants :

- le Conseil régional Rhône-Alpes s'est engagé à hauteur de 165 000 € par an, auxquels peuvent s'ajouter 85 000 € supplémentaires, conditionnés à la réalisation d'un projet environnemental par le Bureau de l'OMS de Lyon,

- le Conseil général du Rhône s'est engagé à hauteur de 330 000 € par an,
- la Communauté urbaine de Lyon, pour sa part, s'est engagée à hauteur de 370 000 € par an.

La participation de la Communauté urbaine se traduit par la prise en charge des loyers et des charges des locaux de l'OMS à Lyon (1 247 mètres carrés dans le quartier de Gerland). Ce soutien en nature ne pourra excéder, sur la période considérée, le montant maximum de 585 834 € comprenant le loyer et les charges locatives. Formellement, la Communauté urbaine est locataire par bail civil des locaux destinés au Bureau de l'OMS. Une nouvelle convention d'occupation est proposée entre la Communauté urbaine et l'OMS à compter du 7 août 2011 et jusqu'au 28 février 2013, soit une durée total de 19 mois.

Le département du Rhône et la région Rhône-Alpes ne souhaitant s'engager que pour l'année 2011 et 2012, il conviendra de réexaminer courant 2012 les conditions de soutien et de partenariat entre l'OMS et les 3 collectivités locales.

Il est proposé au Bureau d'approuver le versement en nature d'une subvention d'un montant total et maximum de 585 834 € et d'approuver la convention bipartite de subvention en nature entre l'OMS et la Communauté urbaine de Lyon.

Rappel du plan de financement prévisionnel du mois d'août 2011 à février 2013 (correspondant à la durée de la convention d'occupation des locaux)

Le tableau ci-dessous reprend les contributions annuelles des collectivités locales proratisées sur la base de 19 mois pour la Communauté urbaine de Lyon et sur la base de 17 mois pour le département du Rhône et pour la région Rhône-Alpes :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
frais de personnel	6 319 599	Etat	1 425 000
gestion, administration et communication	939 763	Organisation mondiale de la santé (OMS)	8 437 235
renforcement de la surveillance et de l'action au niveau des pays + Risk communication - *NSS - coût des activités	1 076 527	Communauté urbaine de Lyon (loyers du 7 août 2011 au 28 février 2013, soit 19 mois)	585 834
renforcement et formation des ressources humaines - coût des activités	462 394	région (Subventions 2011 et 2012, proratisées sur 17 mois)	233 750
ports, aéroports et postes frontières - *PAG - coût des activités	625 206	département (Subventions 2011 et 2012, proratisées sur 17 mois)	467 500
renforcement de la qualité et de la gestion dans les laboratoires - *LQS - coût des activités	1 725 830		
total	11 149 319	Total	11 149 319

* NSS : National Surveillance & Response Strengthening (Renforcement de la surveillance et de l'action au niveau des pays)

* PAG : Ports, Airports & Ground crossing (Ports, aéroports et postes-frontières)

* LQS : Laboratory Quality & Management Strengthening (Renforcement de la qualité et de la gestion dans les laboratoires)

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération cadre n° 2011-2301 du conseil de Communauté du 27 juin 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention en nature d'un montant de 585 834 € au profit du Bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les années 2011 à 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'OMS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention en nature.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 5 juillet 2011.